



Laisser ses enfants seul une apres-midi en garde partagée

Par **Vanessa33210**, le **09/09/2016** à **11:19**

Bonjour, Je suis en cours de divorce et nous avons 2 enfants en garde partagée. Mon futur ex-conjoint souhaite que l'aîné de nos enfants, âgé de 14 ans, garde le plus petit de 8 ans tout les mercredis après-midi. Peut-on légalement s'y opposer et quelqu'un a-t'il déjà eu l'avis d'un juge a ce sujet ? Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2016** à **11:42**

Bonjour, Lequel des 2 parents a, habituellement, la garde des enfants les mercredis après-midi ?